



## **Formation des enseignants : Des millions d'euros économisés sur le dos de l'école publique et des personnels !**

Le 1<sup>er</sup> décembre au ministère lors d'un groupe de travail sur les étudiants contractuels en master MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), les craintes du SNUDI-FO et de la FNEC FP-FO ont été confirmées.

### **Des contractuels étudiants dans les écoles payés 30% de moins que des contractuels remplaçants !**

Le ministère a annoncé le déplacement du concours à la fin de la deuxième année de master (M2), retardant d'un an l'accès de nos futurs collègues au statut. Durant les deux années de formation en M1 et M2, le ministère mettrait en place l'alternance pour les étudiants en master MEEF. Ceux-ci, au lieu de préparer le concours, deviendraient enseignants contractuels !

Ils auraient en charge une classe sur des contrats d'un an, à cheval sur les deux années de master, avec des horaires hebdomadaires pouvant aller jusqu'à 13h par semaine. Ils seraient rémunérés moins de 700€ nets par mois, soit un traitement 30 % inférieur à celui d'un contractuel remplaçant ou d'un titulaire débutant ! Quant au coût de l'heure de travail, il tomberait pour ces étudiants contractuels en dessous de 10 €, moins que le SMIC !

Le ministre entend donc se créer une main d'œuvre précarisée à bon marché et poursuit son entreprise d'uberisation de l'Éducation Nationale !

Par ailleurs, ces heures effectuées en tant que contractuels impliqueraient pour les candidats au concours une baisse du nombre d'heures dévolues à la formation... mais ce n'est visiblement pas le souci du ministre !

### **Les professeurs stagiaires à temps plein dans les écoles : 9 000 postes économisés !**

Pire, une fois le concours réussi, les lauréats deviendraient professeurs des écoles stagiaires et seraient placés à temps plein face aux élèves (alors que les PES ne sont actuellement en classe qu'à mi-temps) ... puisqu'ils auront été « professionnalisés » en amont ! En plaçant les professeurs stagiaires à plein temps en classe, le ministre économise ainsi environ 9 000 postes !

Le ministère ne leur accorderait gracieusement qu'une quinzaine de jours de formation pendant leur première année... en plus de leur plein temps hebdomadaire. Puisque les PE stagiaires devraient suivre leur formation en dehors de leur temps de classe, celle-ci aurait-elle lieu le mercredi, pendant les vacances scolaires ?

Quant aux tuteurs des stagiaires dans les écoles, ils recevraient une indemnité de 600 € (rappelons qu'elle était de 2000 € en 2010). Pour cette rémunération, qui voudra s'occuper de ces nouveaux stagiaires ?

### **Les directeurs d'école responsables de l'accompagnement de ces PE stagiaires ?**

Par ailleurs, avec la loi Rilhac, la délégation de compétences de l'IEN vers les directeurs pourrait s'incarner par le fait que ceux-ci deviennent responsables de l'accueil et de l'accompagnement des stagiaires et des néo-titulaires dans leur école.

Charge à eux donc de gérer ces personnels, de leur apporter l'accompagnement nécessaire à la gestion des élèves et des parents, la mise en place des apprentissages. Et charge à eux aussi de justifier auprès de l'administration de la mise en place de toutes les réformes ministérielles par les personnels dont ils auront la responsabilité !

Le SNUDI-FO continuera avec sa fédération à porter ses revendications :

- Abandon de la mastérisation !
- Abandon du projet de loi Rilhac !
- Recrutement massif et immédiat de personnels sous statut !
- Stagarisation ou titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent !

*Montreuil, le 11 décembre 2020*